

Politique générale relative à la confidentialité et protection de la vie privée

Déclaration de politique générale

La bibliothèque municipale du District de Columbia protège la confidentialité et la vie privée de tous ses utilisateurs, quel que soit leur âge.

Fondement juridique de cette politique générale cette politique générale s'appuie sur le Code officiel de D.C. Art 39-108 (2001 Ed.) Confidentialité des données de circulation.

L'engagement de la bibliothèque à protéger la confidentialité et la vie privée des utilisateurs est profondément ancré non seulement dans la loi mais également dans l'éthique et la pratique des sciences bibliothécaires. Conformément au code d'éthique de l'Association des bibliothèques américaines : « Nous protégeons la confidentialité et le droit à la vie privée de chaque utilisateur de la bibliothèque en ce qui concerne les informations recherchées ou obtenues et les ressources consultées, empruntées, acquises ou transmises. »

Cette déclaration de confidentialité explique les droits à la confidentialité et au respect de la vie privée, les mesures prises par la bibliothèque pour respecter ces droits des utilisateurs lorsqu'ils utilisent les ressources de la bibliothèque et comment celle-ci utilise les informations recueillies auprès des utilisateurs permettant de les identifier personnellement.

Pratiques en matière de confidentialité et protection de la vie privée

La bibliothèque évite d'enregistrer des données non nécessaires, de conserver des données non nécessaires à son fonctionnement et n'utilise pas de pratiques susceptibles d'exposer au public des informations permettant d'identifier les personnes.

Parmi les informations que la bibliothèque peut recueillir et conserver au sujet de ses utilisateurs actuels figurent :

- Les informations exigées pour s'inscrire et obtenir une carte de bibliothèque (par exemple, nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, date de naissance)

- Les données sur les documents empruntés, les charges impayées et les paiements effectués
- Les demandes de prêts interbibliothèques ou les services de référence
- Les inscriptions à des cours et programmes de la bibliothèque

Consentement

La bibliothèque ne recueille et ne conserve les informations personnelles et identifiant les personnes qu'avec le consentement de l'utilisateur.

La bibliothèque préserve la confidentialité des informations et ne vend pas, ni ne cède sous licence, ni ne divulgue d'informations personnelles à des tiers travaillant en sous-traitance pour la bibliothèque, sauf si la loi l'exige.

Intégrité et sécurité des données

La bibliothèque prend des mesures raisonnables pour assurer l'intégrité des données.

La bibliothèque a investi dans une technologie adaptée pour protéger les informations permettant d'identifier les personnes qu'elle détient.

La bibliothèque veille à ce que les données agrégées et synthétiques soient exemptes d'informations permettant d'identifier les personnes.

La bibliothèque supprime régulièrement les cookies, l'historique de navigation, les fichiers en mémoire cache, d'autres données d'utilisation de l'Internet et codes de logiciels placés sur ses ordinateurs ou réseaux.

Accès des employés aux données personnelles

Certains employés de la bibliothèque ont accès aux données personnelles enregistrées sur ses ordinateurs, et ce uniquement pour pouvoir s'acquitter des fonctions bibliothécaires qui leur sont attribuées. Les employés ne doivent divulguer à des tiers aucune information personnelle recueillie auprès des utilisateurs, sauf si la loi l'exige. La bibliothèque ne vend ni ne loue ni ne donne d'informations personnelles de ses utilisateurs à aucun(e) société, organisme gouvernemental ou particulier sauf si la loi l'exige ou avec l'autorisation des utilisateurs.

Sécurité des parties tierces

La bibliothèque s'assure que ses contrats, licences et arrangements avec des services informatiques externes reflètent sa politique générale et ses obligations légales en matière de confidentialité et protection de la vie privée. Pour connecter les utilisateurs aux bases de données sous licence et autres ressources électroniques externes, la bibliothèque ne divulgue que des informations authentifiant l'utilisateur en tant que détenteur de carte de la bibliothèque municipale du District de Columbia. Les utilisateurs doivent toutefois savoir que lorsqu'ils accèdent à des sites externes, il existe des limites en ce qui concerne le degré de protection de la vie privée qu'elle peut fournir.

Certains utilisateurs optent pour les services email de communication électronique depuis la bibliothèque (avis de réservation et de retard, annonces de programmes et de cours). Ces utilisateurs doivent savoir que la bibliothèque ne dispose que d'une capacité restreinte de protéger la confidentialité de cette information une fois qu'elle est hors de son contrôle.

La bibliothèque propose également un réseau sans fil permettant aux utilisateurs de se connecter à l'Internet. Ceux-ci devraient savoir que les données obtenues et envoyées sur les réseaux ne sont pas chiffrées.

Parents et enfants

La bibliothèque protège la confidentialité et la vie privée de tous ses utilisateurs, quel que soit leur âge. Les parents ou tuteurs légaux des enfants de moins de 18 ans peuvent avoir accès aux données de la bibliothèque concernant leur enfant uniquement s'ils présentent la carte de bibliothèque de leur enfant ou le numéro de carte.

Activité illicite interdite et non protégée

Les utilisateurs n'ont le droit de mener que des activités autorisées par la loi lorsqu'ils utilisent les ressources et services de la bibliothèque. Rien dans cette déclaration n'interdit à la bibliothèque d'exercer son droit d'appliquer les règles de comportement, de protéger ses installations, réseaux et équipements contre tout préjudice, et ne prévient l'utilisation des installations et des équipements de la bibliothèque à des fins illicites. La bibliothèque peut surveiller électroniquement les ordinateurs disponibles au public et l'accès externe à ses réseaux, et se réserve le droit de le faire lorsqu'elle soupçonne une infraction à la loi ou à ses politiques générales.

Recours

Tout utilisateur de la bibliothèque souhaitant poser une question, exprimer une préoccupation ou

déposer une plainte au sujet de la façon dont la bibliothèque traite les droits et pratiques de confidentialité et protection de la vie privée, peut soumettre des commentaires par écrit au bibliothécaire en chef. La bibliothèque y répondra promptement et mènera si nécessaire une enquête sur le respect de la vie privée ou révisera ses pratiques et procédures.

Requêtes de la police

Le bibliothécaire en chef est le détenteur des données de la bibliothèque. Il est la seule partie autorisée à recevoir et se conformer aux requêtes ou questions sur les données concernant le public de la part de la police. Le bibliothécaire en chef peut déléguer cette autorité à un ou des membres désignés de la direction de la bibliothèque. Le bibliothécaire en chef a le droit de consulter le bureau du procureur général avant de déterminer comment répondre à toute requête de données. La bibliothèque ne divulgue aucune donnée à une entité gouvernementale d'État, fédérale ou du District sans l'émission d'une assignation, d'un mandat, d'un ordre du tribunal ou d'un autre document d'enquête émis par un tribunal, dûment justifié et en bonne et due forme. Le personnel de la bibliothèque doit communiquer toute requête de la part de la police au bureau du bibliothécaire en chef ou à la personne désignée.

Comment la bibliothèque utilise les données qu'elle recueille

Lorsque les utilisateurs de la bibliothèque utilisent le site Web, celle-ci recueille et conserve uniquement les informations destinées à compter le nombre de visiteurs dans différentes zones du site afin de le rendre plus utile. Les informations recueillies sont les suivantes :

- Adresse IP de l'ordinateur ou de l'opérateur Internet de l'utilisateur
- Date et heures d'accès
- Pages visitées et comment l'utilisateur a navigué dans le site
- Adresse Internet du site Web qui a renvoyé l'utilisateur au site de la bibliothèque
- Données sur toutes les recherches dans le catalogue de la bibliothèque

Les données du site Web sont distinctes de celle des comptes de particuliers. La bibliothèque ne peut pas vérifier les dossiers des utilisateurs pour voir quels domaines du site Web ont été visités. Les données recueillies ne sont liées à aucune information permettant d'identifier les personnes.

La bibliothèque peut utiliser les adresses postales ou email des détenteurs de carte pour envoyer des informations à la communauté sur ses services et programmes.

Emails envoyés à la bibliothèque

Les suggestions en ligne et autres emails généraux envoyés à la bibliothèque n'ayant pas trait aux emprunts de documents ou à des activités de recherche peuvent être considérés des documents publics.